

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES 2021-2022

**Généralités** : Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos conditions de vente, notamment en matière de règlement de nos factures et ce, nonobstant toutes stipulations contraires figurant aux conditions générales d'achat de nos clients. Les photos, modèles et dessins sont donnés à titre indicatif et restent modifiables sans préavis. Ils n'ont pas de valeur contractuelle.

**Confidentialité** : La société Kalisign s'engage à respecter la confidentialité de ses clients. La signature du bon de commande inclut un partenariat de fournisseur à distributeur qui protège le client de toute concurrence directe de la part de son distributeur sur le produit distribué.

**Prix** : Les prix de vente sont ceux du tarif hors taxes, en vigueur à la date d'expédition demandée par le client. Ils s'entendent départ usine et emballage standard compris. Emballages spéciaux facturés prix net.

**Réclamations** : Les retours de marchandises sont à adresser à Kalisign accompagné d'une lettre de réclamation et toute marchandise réexpédiée chez Kalisign, ne sera acceptée qu'en port payé.

**Emballages spéciaux** : Est considéré comme emballage spécial, tout emballage autre qu'un colis de type postal. Les emballages spéciaux seront facturés en sus.

**Livraison** : Nos prix sont consentis départ usine, port et emballage spécial en sus, et voyagent, lorsqu'elles font l'objet d'expédition, aux risques et périls du destinataire.

**Délais de livraison** : nos délais sont fournis à titre indicatif, leur inobservation ne peut donner lieu ni à des pénalités, ni à des dommages et intérêts, ni à l'annulation de la commande.

**Expéditions express** : Une participation aux frais est facturée au client qui souhaite ce mode d'acheminement au cas par cas.

**Réserves transporteurs** : Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. En conséquence, pour éviter tout litige, vous devez :

- 1) Compter vos colis à réception.
- 2) Porter des réserves précises en présence du livreur (attention aux colis non endommagés extérieurement) sur la lettre de voiture (cartons mouillés, écrasés, cassés, ouverts, manquants, abîmés, bris de verre...) : la mention « sous réserve de déballage » n'a aucune valeur.
- 3) Confirmer ces réserves sous 48h par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur (Double à notre société).

**Contre remboursement** : Les frais de gestion d'un envoi contre remboursement seront facturés 22 €HT.

**Paiements** : Lors d'une première livraison, le départ des marchandises est subordonné au paiement préalable d'un acompte de 30% à 100%. Pour les livraisons suivantes, en l'absence de convention écrite contraire, le paiement des marchandises se fait à 30 jours. Des délais peuvent cependant être accordés aux clients demandeurs, sous réserve de rester compatibles avec un plafond d'encours convenu après analyse de leur capacité financière ou examen de garanties apportées. Un escompte, variable avec la durée effective du crédit, est accordé pour des paiements courts et mobilisables.

**Retard de paiement :** De convention express et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera :

- 1) L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu,
- 2) L'intervention contentieuse de nos services de recouvrement,
- 3) L'exigibilité de pénalités de retard dont le taux sera une fois et demi le taux d'intérêt légal (loi n °92- 1442),
- 4) La mise en oeuvre de la clause de réserve de propriété.

**Défaut de paiement :** À défaut de paiement à l'échéance, le contrat pourra également être résolu de plein droit par Kalisign sur simple mise en demeure effectuée par lettre recommandée A.R. et les marchandises restituées sans délai. À titre de clause pénale, nous nous réservons la possibilité d'appliquer un abattement de 15% sur la valeur des marchandises reprises si nous devons mettre en oeuvre la clause de réserve de propriété.

**Retour :** Aucun retour n'est accepté sauf dans le cas d'une erreur de commande signalée dans les 8 jours suivant la réception, sous réserve qu'il s'agisse de produits catalogue en bon état. Dans ce cas les ports aller et retour et une participation aux frais de 20% du montant de la commande seront déduits du remboursement des marchandises.

**SAV :** Les retours doivent être envoyés à Kalisign à l'attention du service après-vente, port aller-retour à la charge de notre clientèle. La compensation, s'il y en a une, tiendra toujours compte de la satisfaction à donner à la clientèle, mais ne pourra jamais aller au-delà du remplacement de la marchandise défectueuse.

**Garantie :** Nos produits sont couverts par la garantie légale des vices cachés. Nos garanties sont de 2 ans pièces. Cette garantie peut néanmoins être étendue à 5 ans (pièces et main d'œuvre) grâce au module *Sign-Kontrol*®. La garantie ne s'applique pas lors de défauts : surtensions, dégâts des eaux, foudres et cas de force majeure. Les enseignes lumineuses sont garanties contre un défaut d'illumination (enseigne partiellement éteinte) ou une baisse non homogène de la luminosité. L'usure dite normale des LED ne peut pas faire l'objet d'une prise en garantie.

Les conditions de nos garanties sont alors spécifiées sur le devis. Les produits de la gamme «SLIMTEK» peuvent être garantis :

- 2 ans pièces dont 1 an de dépannage sur site inclus
- 5 ans pièces et main d'œuvre dans la limite de 10 000 heures d'utilisation grâce au *Sign-Kontrol*®

Plafonds de dépannage sur site de la gamme Slimtek:

Remplacement d'une enseigne défectueuse :

- Forfait 284€ H.T / enseigne sur facture (en aucun cas le responsable de l'intervention ne peut se substituer au client de Kalisign pour facturation de ses frais)
- Indemnisation pour une nacelle / 350€ H.T sur facture au nom du client Kalisign (en aucun cas le responsable de l'intervention ne peut se substituer au client de Kalisign pour facturation de ses frais)

**Réserve de propriété :** Nos ventes de marchandises sont conclues avec réserve de propriété. Le transfert de propriété n'intervient donc qu'après complet paiement du prix (le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif). L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à une livraison vaut acceptation de la présente clause. L'acquéreur est gardien des marchandises vendues sous réserve de propriété et accepte les risques. Il devra les assurer et répondre de toute responsabilité dès l'expédition de la commande.

**Juridiction :** En cas de contestation, que nous soyons vendeur ou acheteur, le tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing sera seul compétent même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur. Toute commande emporte l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions.